

Le 16 Mars 2018

**Chèr-e-s collègues,**

**Actuellement le nombre de sujets de réaction concernant l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) ne cesse d'augmenter. À tous ceux concernant déjà les salaires, l'emploi, les statuts et la sélection à l'université, de nouveaux s'ajoutent et contredisent dans les faits toutes les déclarations gouvernementales comme le souligne le communiqué ci-dessous :**



**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

## **AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANR... LA PARITÉ EST SUPPLÉANTE !**

Le 7 mars 2018, veille du 8 mars journée internationale de lutte pour les droits des femmes, est paru au Journal officiel [1] un arrêté nommant le conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche (ANR)[2]. Sa composition témoigne d'un évident mépris vis-à-vis de l'exigence d'égalité entre les sexes et de non-discrimination pourtant affichée par le gouvernement.

Le conseil d'administration rassemble des « [représentant.es](#) de plusieurs ministères », des « [personnalités qualifiées](#) représentant les grands domaines scientifiques » et des « [personnalités qualifiées](#) du monde socio-économique », titulaires et [suppléant.es](#). Dans la première catégorie, ont été nommées 11 personnes, dont une seule femme. La deuxième catégorie (« [personnalités qualifiées](#) représentant les grands domaines scientifiques ») est servie de façon particulièrement caricaturale : les 12 personnes nommées incluent 6 hommes et 6 femmes, mais seuls les hommes sont titulaires et les femmes toutes suppléantes. Enfin, la dernière catégorie comporte deux femmes et deux hommes. Pour résumer, parmi les 16 personnes titulaires, figurent 3 femmes seulement, dont aucune ne représente les domaines scientifiques.

La nomination de ces femmes, quoique majoritairement comme suppléantes, montre clairement qu'on ne manque pas, comme on l'entend encore trop souvent, de femmes qualifiées en sciences. En revanche, ce contournement de l'exigence de parité est un révélateur éclatant de la position subalterne dans laquelle sont artificiellement maintenues, au sein même d'organismes publics et par choix délibéré du gouvernement, de nombreuses femmes, en sciences comme dans les domaines de la culture ou de la politique.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU déplorent fortement cette situation et rappellent que le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique a vocation à s'appliquer aussi dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).

Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « grande cause du quinquennat » par Emmanuel Macron et que tous les indicateurs montrent que les inégalités entre les sexes, dans les formations et dans les carrières, ne sont toujours pas résorbées (près de deux tiers des fonctions d'encadrement sont occupées par des hommes), nous demandons la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'égalité dans l'ESR et appelons Marlène Schiappa, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à réagir.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU demandent au gouvernement des actes conformes aux déclarations dans ce domaine, de façon générale et en ce qui concerne la composition caricaturale du conseil d'administration de l'ANR en particulier, pour mettre fin à ces situations inacceptables.

*Paris, le 15 mars 2018*

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036705191>

[2] L'ANR prend une part majoritaire dans le financement de la recherche *via* des appels à projets et elle joue désormais un rôle central quant à la définition des domaines et des sujets financés.